

## **ÉQUIPEMENT SMS INC. – CONCOURS PARTICIPEZ À NOTRE FÉÉRIE HIVERNALE**

**EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, VOUS CONFIRMEZ QUE VOUS AVEZ LA PERMISSION DE VOTRE EMPLOYEUR POUR PARTICIPER AU CONCOURS, QUE VOUS ACCEPTEZ LE RÈGLEMENT DU CONCOURS ET QUE VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ PAR CELUI-CI.**

**AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER.**

### **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

1. Le présent concours publicitaire (le **concours**) a pour but d'inciter les clients d'Équipement SMS Inc./SMS Equipment Inc. (**SMS**) à s'inscrire au concours.
2. En vous inscrivant à ce concours, vous acceptez les conditions de celui-ci. Si vous ne les acceptez pas, vous ne devriez pas vous inscrire au concours.

#### **Admissibilité et modalités de participation**

3. Le concours s'adresse aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence, y compris les résidents de la province de Québec.
4. Les employés, représentants et mandataires de SMS ainsi que les membres du comité responsable du tirage ou le fournisseur de services procédant au tirage et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles au concours et ne peuvent remporter de prix.
5. Pour obtenir l'accès au concours vous devez faire ce qui suit :

Toutes les entreprises et les personnes qui ont été des clients de SMS à tout moment à partir de 2009 jusqu'à la fin de la période de concours peuvent créer un bulletin pour participer au concours au <https://www.smsequipment.com/fr-ca/inscription-au-concours/> pour devenir un utilisateur inscrit. Les utilisateurs inscrits recevront une confirmation par courriel avec un lien vers le site Web pour participer au concours. On demandera à l'utilisateur inscrit de remplir un formulaire pour compléter sa participation au concours.

6. Pour être admissibles aux tirages de prix, tous les bulletins de participation doivent nous parvenir entre 0 h 01 HNE le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et 10 h 00 HNE le 24 décembre 2021 (la **durée du concours**).
7. Une inscription au concours et un bulletin de participation rempli n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être échangés ni cédés à une autre personne.

#### **Sélection des gagnants, notification et remise du prix**

8. Les participations au concours seront enregistrées sur le site Web sur concours. SMS peut faire appel à un fournisseur de services indépendant pour l'assister dans le cadre du concours.

9. Les prix seront attribués quotidiennement à un participant admissible dont le bulletin sera sélectionné au hasard parmi tous les bulletins de participation reçus selon le calendrier suivant (les **dates des tirages**).

Date du tirage	Prix	Valeur approximative
1 <sup>er</sup> décembre 2021	Bon de voyage – auprès d’un agent de voyage au choix du gagnant	500,00 \$
2 décembre 2021	IPAD	750,00 \$
3 décembre 2021	Montre SAMSUNG	750,00 \$
4 décembre 2021	Bon de voyage – auprès d’un agent de voyage au choix du gagnant	500,00 \$
5 décembre 2021	IPOD – écouteurs Ear Pods	500,00 \$
6 décembre 2021	Carte cadeau Visa de 500 \$	500,00 \$
7 décembre 2021	Xbox – Series X	750,00 \$
8 décembre 2021	Glacière YETI	750,00 \$
9 décembre 2021	Barre de son Bose	750,00 \$
10 décembre 2021	Un séjour de deux nuits à l’hôtel Hilton dans une ville canadienne au choix du gagnant	Jusqu’à 500,00 \$
11 décembre 2021	Aspirateur Dyson – aspirateur-balai sans fil	750,00 \$
12 décembre 2021	Carte Mastercard de 500 \$	500,00 \$
13 décembre 2021	Deux billets pour un match de hockey de la ligue nationale dans la ville au choix du gagnant	Jusqu’à 750,00 \$
14 décembre 2021	Carte cadeau VISA	500,00 \$
15 décembre 2021	Casque d’écoute Beats	600,00\$
16 décembre 2021	Aspirateur iRobot – Roomba i3	750,00 \$
17 décembre 2021	Montre Apple	650,00 \$
18 décembre 2021	Bâtons de golf – Callaway	750,00 \$
19 décembre 2021	Play Station 5	500,00 \$
20 décembre 2021	Bon de voyage – auprès d’un agent de voyage au choix du gagnant	500,00 \$
21 décembre 2021	Carte cadeau Lululemon	500,00 \$
22 décembre 2021	Deux billets pour un match de hockey de la ligue nationale dans la ville au choix du gagnant	750,00 \$
23 décembre 2021	Carte de paiement Costco d’une valeur de 500 \$	500,00 \$
24 décembre 2021	Grand prix 1 : Un voyage pour deux personnes à Las Vegas – en partance de n’importe quel aéroport canadien + 1 500 \$ pour un organisme caritatif choisi par l’employeur du gagnant	4 500,00 \$

24 décembre 2021	Grand prix 2 – Téléviseur de 65 po avec son enveloppant (valeur de 1 500,00 \$) + 1000 \$ pour un organisme caritatif choisi par l'employeur du gagnant	3 500,00 \$
24 décembre 2021	Grand prix 3 – Fumoir Traeger (valeur de 1 000,00 \$) + 750,00 \$ pour un organisme caritatif choisi par l'employeur du gagnant	2 750,00 \$

10. Les chances de gagner un prix varient selon le nombre de bulletins de participation remplis.
11. SMS tentera de communiquer avec le participant sélectionné par courriel dans un délai de quatre jours ouvrables suivant la date du tirage. Le participant sélectionné devra répondre à SMS afin de prévoir un moment opportun pour répondre à une question réglementaire, et de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition du prix. Le participant sélectionné devra choisir entre une question réglementaire d'ordre mathématique et une question de culture générale relative à SMS.
12. Si le participant sélectionné ne répond pas à SMS dans un délai de deux jours ouvrables suivant la communication par courriel, ne répond pas correctement à la question réglementaire, refuse le prix, ne se conforme pas au Règlement du concours ou n'y est pas admissible, il sera alors réputé avoir renoncé au prix. À la discrétion de SMS, un autre bulletin de participation peut être sélectionné dans le cadre d'un autre tirage au sort jusqu'à ce que le participant sélectionné satisfasse tous les critères d'admissibilité et soit déclaré gagnant.
13. Si une personne gagne un prix, son bulletin de participation sera remis avec tous les bulletins de participation reçus pour les autres tirages de prix.
14. Le prix sera expédié au gagnant par SMS; le prix sera conservé pendant une période maximale d'un mois suivant la date du tirage s'il est impossible de l'expédier immédiatement.
15. Les tirages au sort du grand prix seront attribués à l'employeur du participant (le client de SMS), qui peut être la personne qui a rempli le bulletin de participation ou non.
16. Le nom des gagnants des prix sera publié sur le site Web de SMS

<https://www.smsequipment.com/fr-ca/connexion-au-concours>

#### **Chances de gagner et description du prix**

17. La valeur approximative de chaque prix est indiquée dans le tableau ci-dessus, qui comprend une brève description des prix. Le nombre total de prix disponibles est 26, et la valeur totale des prix disponibles est d'environ 25 000,00 \$.
18. Les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont décernés; ils ne peuvent être échangés contre un montant d'argent ou un crédit équivalent, substitués ni transférés, sauf à l'entière discrétion de SMS.

## Conditions générales

19. En s'inscrivant au concours, les participants acceptent d'être admissibles à la participation, de respecter les exigences de leur employeur ou d'avoir la permission de leur employeur pour participer, de suivre le Règlement du concours et d'indemniser SMS ainsi que ses sociétés affiliées, employés, représentants, mandataires, actionnaires, dirigeants et administrateurs respectifs de tout dommage et de toute blessure, perte, réclamation, poursuite et responsabilité, quelle que soit leur nature, découlant de la participation au concours ou de l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix.
20. Le présent concours est assujéti à l'ensemble des lois et des règlements qui s'y appliquent, et est régi par les lois du Québec dans cette province, et par les lois de l'Ontario dans les autres provinces et territoires.
21. Les décisions de SMS et de ses représentants concernant le concours sont finales et sans appel.
22. SMS ne sera pas tenue d'attribuer plus que le nombre de prix indiqué ni un prix d'une valeur supérieure à celle indiquée, ni d'attribuer un prix autrement que conformément au Règlement du concours.
23. En s'inscrivant au présent concours, le gagnant autorise SMS à utiliser son nom, au besoin, aux fins d'annonce du gagnant du concours et de promotion, sans préavis ni rémunération.
24. SMS peut déclarer inadmissible toute personne ou tout bulletin de participation ou encore annuler tout bulletin de participation qui n'est pas conforme au Règlement du concours ou aux lois applicables ou qui est inéquitable pour les autres participants au concours. SMS peut signaler la non-conformité aux autorités judiciaires. Toute tentative de perturber le déroulement légitime du concours constitue une contravention au droit civil et criminel. SMS peut rejeter tout bulletin de participation associé à une telle perturbation et solliciter des mesures réparatoires légales ou équitables en vertu des lois applicables.
25. SMS peut modifier la date et l'heure limites de participation au concours, la date du tirage ou tout autre délai, au besoin, afin de vérifier la conformité au Règlement du concours ou aux lois applicables, par suite de problèmes d'ordre technique ou administratif, afin de réagir à d'autres situations qui, de l'avis du commanditaire, portent atteinte à la bonne administration du concours, ou pour toute autre raison. SMS peut annuler, modifier ou suspendre le concours ou y mettre fin s'il se produit un événement ou une intervention qui pourrait nuire au déroulement du concours en conformité du Règlement du concours.
26. SMS n'échangera aucune communication ni correspondance avec les participants, sauf à sa discrétion.
27. Les renseignements personnels des participants qui sont recueillis sur l'ePortal de SMS seront utilisés pour faciliter l'inscription au concours et pour décerner les prix.

28. Si une disposition du présent Règlement est déclarée illégale, inexécutoire ou nulle par un tribunal compétent, cette disposition sera alors réputée nulle et toutes les autres dispositions qui ne sont pas touchées demeureront valides et s'appliqueront au concours.
29. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
30. Toute question ou plainte, ou tout commentaire concernant le concours devrait être adressé à SMS à l'adresse : [smonline@smsequip.com](mailto:smonline@smsequip.com)